



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE PLOBSHEIM

**Séance du Conseil Municipal  
Lundi 20 juillet 2020 à 20h00**

**ORDRE DU JOUR :**

- 2020-055** Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 15 juin 2020 et désignation du secrétaire de séance
- 2020-056** Etablissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2021
- 2020-057** Désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique
- 2020-058** Règlement intérieur du conseil municipal
- 2020-059** Caisse d'assurance accidents agricoles du Bas-Rhin (C.A.A.A.) : affectation de l'argent de la chasse
- 2020-060** Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
- 2020-061** Convention temporaire autorisant l'implantation de station sismologique et nodes par la société ES Illkirch Géothermie
- 2020-062** Eurométropole de Strasbourg : groupement de commande en éclairage public
- 2020-063** Groupe scolaire Au fil de l'eau
  - a) Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage désignée
  - b) Avenants aux marchés de travaux
- 2020-064** Centre de gestion du Bas-Rhin (CDG 67) : convention de mise à disposition de personnel pour le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi
- 2020-065** Tableau des effectifs
- 2020-066** Convention d'adhésion au dispositif d'information foncière
- 2020-067** Droit de préemption – parcelle boisée
- 2020-068** Communications
- 2020-069** Questions orales

**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-055 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la séance du 15 juin 2020.

**Adopté par 21 voix pour et 6 voix contre** (ENGEL Christian, WIEHLE Frédérique, TEINTURIER Nicolas, CORNEA Lucia, GRUBER Martin, BAPST Luc).

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Le conseil municipal,**

- VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,
- VU la réponse 35446 en date du 26 février 1996 de M. le Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation portant sur l'application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en Alsace-Moselle notamment en ce qui concerne la nomination d'un secrétaire de séance (Conseil d'Etat, 12 juin 1896, Marchand),
- 

**Désigne à l'unanimité Mme Valérie SCHOCH, directrice générale des services, comme secrétaire de séance.**

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

**Département du BAS-RHIN**

**Arrondissement de Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-056 ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES  
POUR L'ANNEE 2021**

L'arrêté préfectoral, en date du 30 juin 2020, fixe et répartit le nombre de jurés en vue de l'établissement, pour 2021, de la liste préparatoire des jurys d'assises.

Conformément à l'article 261 du Code de Procédure Pénale, il appartient au maire de procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple à celui fixé par les tableaux annexés à l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020.

Pour la commune de Plobsheim, il y a lieu de tirer 12 noms au sort en excluant toutefois les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2021.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive sera dressée au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par une commission spéciale dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

**Le conseil municipal prend acte du résultat du tirage au sort :**

N° Bureau	Emarg.	Nom et prénom	Nom marital
1	120	BRONN Gérard	
3	184	CHOULIER Laurence	
3	205	CZAJKOWSKA Liliana	VERNET
2	250	DEUTSCH Jean	
3	305	FONTAINE Georgette	PORTEBOIS

3	345	GEWINNER Franck	
1	323	GILLET Laurent	
2	404	GOETZ Maxime	
3	376	GRILLOT Laurence	GRUBER
2	924	RISSER Martine	KRUG
2	1028	SCHWENTZEL Frédéric	
2	1201	XIMENEZ Florence	PRZYBILLA

Ces personnes seront averties par courrier.

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

**Département du BAS-RHIN**

**Arrondissement de Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-057 DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUETE PUBLIQUE**

Par délibération du 23 septembre 2019, le conseil municipal a constaté la désaffectation du chemin rural cadastré section 46 parcelle n° 149 et approuvé le lancement d'une enquête publique.

Cette enquête publique s'est déroulée du 13.01.2020 au 28.01.2020 et a porté sur la désaffectation et l'aliénation du chemin rural cadastré section 46 parcelle n° 149 d'une superficie de 4,70 ares permettant l'accès aux parcelles situées section 46 n° 158, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147 et 148. Toutes ces parcelles ont été acquises par la SAS du Golf du Kempferhof à Plobsheim, 351 rue du Moulin, 67115 PLOBSHEIM.

Ce chemin rural n'a donc plus de fonction de desserte des parcelles, ni vocation de voie de circulation, étant situé en impasse. Par conséquent, ce chemin ne satisfait plus l'intérêt général.

La SAS du Golf du Kempferhof a fait connaître son intérêt pour l'acquisition de ce chemin rural.

Le commissaire enquêteur, dans son rapport du 05 février 2020, a émis un avis favorable - sans réserves - au projet de désaffectation du chemin rural cadastré section 46 – parcelle n° 149.

**Le conseil municipal,**

Vu les articles R 161-25 à R 1,6L-27 du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale du chemin rural cadastré section 46, parcelle n° 149 en date du 19 juillet 2020,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2019 prévoyant la procédure ad hoc pour l'aliénation du chemin rural,

Vu l'arrêté municipal n° 111/2019 du 6 décembre 2019 ouvrant l'enquête publique,

Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public,

Considérant que ce chemin rural n'a donc plus de fonction de desserte des parcelles attenantes, ni vocation de voie de circulation, étant situé en impasse. Par conséquent, ce chemin ne satisfait plus l'intérêt général,

Considérant l'intérêt pour la SAS du Golf du Kempferhof d'acquérir cette parcelle pour la réalisation de son projet,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 13 au 28 janvier 2020 inclus, qu'aucune observation n'a été formulée, que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserves,

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée,

Décide :

- De désaffecter le chemin rural cadastré section 46, parcelle n° 149 d'une superficie de 4,70 ares, en vue de sa cession ;
- De fixer le prix de vente dudit chemin à 400 euros ;
- Dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur ;
- D'autoriser Mme le maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



4

**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

**Département du BAS-RHIN**

**Arrondissement de Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

**Membres présents** : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

**Membres excusés** : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-058 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme Michèle Leckler, maire, expose que conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Elle présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal en annexe du rapport de synthèse. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le règlement intérieur dans les conditions exposées par Mme le maire.**

**Adopté par 21 voix pour et 6 voix contre (ENGEL Christian, WIEHLE Frédérique, TEINTURIER Nicolas, CORNEA Lucia, GRUBER Martin, BAPST Luc).**

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

**Département du BAS-RHIN**

**Arrondissement de Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-059 CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES DU BAS-RHIN (C.A.A.A.) :  
AFFECTATION DE L'ARGENT DE LA CHASSE**

Les propriétaires fonciers de Plobsheim ont abandonné le produit de la location de la chasse au profit de la commune qui s'est engagée à l'affecter au paiement des cotisations dues par chaque propriétaire foncier à la C.A.A.A. du Bas-Rhin et à entretenir les chemins ruraux.

Le produit de la location de la chasse s'élève à 9 678,35 €.

**Après délibération, le conseil municipal décide de procéder au versement de 50 % du produit de la location des chasses communales à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin, soit 4 839 €.**

**Adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

**Département du BAS-RHIN**

**Arrondissement de Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-060 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES**

Le service de paiement en ligne de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), dénommé PayFiP, est un dispositif accessible gratuitement 24h/24 et 7 jours/7 qui permet aux usagers de payer leurs factures en ligne de façon simple et rapide, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres mis en ligne soient reconnus par les systèmes d'information de la collectivité locale et de la DGFIP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif, dans l'application Hélios.

La convention, jointe en annexe du rapport de synthèse, a pour objet de fixer le rôle et les modalités d'échanges de l'information entre les parties.

**Après délibération, le conseil municipal autorise Madame le maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générale des Finances Publiques.**

**Adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

**Département du BAS-RHIN**

**Arrondissement de Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

**Membres présents :** BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

**Membres excusés :** BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-061 CONVENTION TEMPORAIRE AUTORISANT L'IMPLANTATION DE STATION SISMOLOGIQUE ET NODES PAR LA SOCIETE ÉS ILLKIRCH GEOTHERMIE**

Dans le cadre des forages de géothermie profonde à Illkirch-Graffenstaden, la société ÉS ILLKIRCH GEOTHERMIE a pour objectif d'installer temporairement, du 15 août au 15 octobre 2020, dans un rayon de 6 km autour du projet d'Illkirch un réseau de stations sismologiques complémentaires, qui viendront compléter le réseau de stations permanentes et temporaires déjà installées dans la zone. En outre, ce réseau sera utilisé pour mener des études fines de la microsismicité naturelle ou induite, essentielles à une meilleure estimation de l'aléa sismique dans la région.

La convention temporaire, jointe en annexe du rapport de synthèse, a pour objet de préciser le lieu et les conditions générales d'implantation de la station sismologique.

**Après délibération, le conseil municipal autorise Madame le maire à signer la convention temporaire autorisant l'implantation de station sismologique et nodes par la société ÉS ILLKIRCH GEOTHERMIE sur le domaine public de Plobsheim.**

**Adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



4

**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

**Département du BAS-RHIN**

**Arrondissement de Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-062      EUROMETROPOLE DE STRASBOURG : GROUPEMENT DE COMMANDE  
EN ECLAIRAGE PUBLIC**

Par délibération du conseil municipal du 26 juin 2017, la ville de Strasbourg a adopté la convention cadre de groupement de commande dit permanent et ouvert, s'inscrivant dans le cadre fixé par les articles 28 et le 101 de l'ordonnance n°2015- 899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics. Ce groupement associe l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg. Cette convention a été modifiée par avenant, adopté en délibération au Conseil Municipal de Strasbourg le lundi 19 novembre 2018. L'éclairage public, investissement, maintenance et performance est couvert par le domaine d'achat de ce groupement de commande.

La ville de Strasbourg doit renouveler ses marchés de fourniture de luminaires, et a proposé à toutes les communes membres de l'Eurométropole de s'associer dans un groupement de commande spécifique.

Les objectifs sont communs à ceux de la mise en place de la convention de groupement à savoir :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Cet accord-cadre sera lancé sous forme d'appel d'offres ouvert conformément au Code de la Commande Publique. Il fixera toutes les stipulations contractuelles et sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bon de commande dans les conditions fixées par le Code de la Commande Publique et ses articles R 2162-1 à 6 et R 2162-13 à 14.

Sous la coordination de la Ville de Strasbourg, les communes de Bischheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Entzheim, Lingolsheim, Plobsheim et La Wantzenau souhaitent s'associer à ce groupement de commande.

Cet accord-cadre s'étendra sur une période qui ne pourra excéder quatre années (marchés annuels reconductibles trois fois).

**Le marché sera passé en 5 lots séparés réparti comme suit :**

**Lot 7 : Luminaires d'ambiance économique**

Ville	Mini	Maxi
Bischheim	0 €	3 000 € H.T.
Breuschwickersheim	0 €	2 000 € H.T.
Eckbolsheim	0 €	15 000 € H.T.
Entzheim	0 €	10 000 € H.T.
Lingolsheim	0 €	30 000 € H.T.
Plobsheim	0 €	60 000 € H.T.
Strasbourg	0 €	150 000 € H.T.
La Wantzenau	0 €	100 000 € H.T.

**Lot 8 : Luminaires d'ambiance modulables à haute valeur environnementale**

Ville	Mini	Maxi
Breuschwickersheim	0 €	2 000 € H.T.
Eckbolsheim	0 €	15 000 € H.T.
Entzheim	0 €	10 000 € H.T.
Lingolsheim	0 €	30 000 € H.T.
Plobsheim	0 €	60 000 € H.T.
Strasbourg	0 €	150 000 € H.T.
La Wantzenau	0 €	100 000 € H.T.

**Lot 9 : Projecteurs d'éclairage public (pour mâts aiguille)**

Ville	Mini	Maxi
Breuschwickersheim	0 €	2 000 € H.T.
Entzheim	0 €	10 000 € H.T.
Plobsheim	0 €	3 000 € H.T.
Strasbourg	0 €	100 000 € H.T.
La Wantzenau	0 €	50 000 € H.T.

**Lot 10 : Mâts d'éclairage public économiques**

Ville	Mini	Maxi
Bischheim	0 €	2 800 € H.T.
Breuschwickersheim	0 €	2 000 € H.T.
Eckbolsheim	0 €	15 000 € H.T.
Entzheim	0 €	10 000 € H.T.
Lingolsheim	0 €	50 000 € H.T.
Plobsheim	0 €	10 000 € H.T.
Strasbourg	0 €	600 000 € H.T.
La Wantzenau	0 €	100 000 € H.T.

**Lot 11 : Mâts d'éclairage public spéciaux à haute valeur environnementale**

Ville	Mini	Maxi
Breuschwickersheim	0 €	2 000 € H.T.
Eckbolsheim	0 €	15 000 € H.T.
Entzheim	0 €	10 000 € H.T.
Lingolsheim	0 €	35 000 € H.T.
Plobsheim	0 €	10 000 € H.T.
Strasbourg	0 €	300 000 € H.T.
La Wantzenau	0 €	100 000 € H.T.

**Le conseil municipal,**

Conformément aux articles 28 et 101 de l'ordonnance n °2015- 899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics,

Considérant le recours à un groupement de commandes comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,

**Après délibération,**

- **Approuve l'adhésion à la convention de groupement de commande concernant l'éclairage public,**
- **Charge Mme le maire ou son représentant de signer la convention de groupement de commande ainsi que tous les actes ou documents se rapportant au projet et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

**Département du BAS-RHIN**

**Arrondissement de Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-063 GROUPE SCOLAIRE AU FIL DE L'EAU**

**A) Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage désignée**

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire Au fil de l'eau, les travaux de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) consistent à aménager un accès à l'école permettant de sécuriser les cheminements piétons et cyclistes, tout en assurant leur cohabitation avec les automobiles, par une circulation apaisée.

Afin d'assurer la cohérence des interventions de l'EMS et de la commune, cette dernière a été désignée maître d'ouvrage délégué de l'opération, par convention approuvée par le conseil municipal en date du 06 mars 2017.

L'objet du présent avenant, joint en annexe du rapport de synthèse, est de réajuster la partie financière de l'EMS, par rapport à une ancienne estimation basée sur un aménagement minimaliste.

Après avoir finalisé les études et adapté le projet à l'aménagement qualitatif du groupe scolaire, une proposition financière a été faite à l'EMS.

Les estimations budgétaires pour cette opération avaient été réalisées en 2017 pour un montant de 200 000 € HT soit 240 000 € TTC.

Le projet d'aménagement ayant évolué, l'EMS a délibéré pour un montant de 400 000 € HT soit 480 000 € TTC.

**Après délibération, le conseil municipal, autorise Mme le maire à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'Eurométropole de Strasbourg.**

**Adopté par 22 voix pour et 5 absentions (ENGEL Christian, WIEHLE Frédérique, TEINTURIER Nicolas, CORNEA Lucia, GRUBER Martin)**

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



4

**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

**Département du BAS-RHIN**

**Arrondissement de Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

**Membres présents :** BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

**Membres excusés :** BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-63 GROUPE SCOLAIRE AU FIL DE L'EAU**

**B) Avenants aux marchés de travaux**

Dans le cadre des travaux en cours pour la construction du groupe scolaire Au fil de l'eau, des ajustements et adaptations techniques sont proposés.

**Le conseil municipal prend acte des avenants suivants pour permettre d'inclure les modifications apportées au projet :**

**Lot n°01 : Entreprise PONTIGGIA – Terrassement / VRD**

**Avenant n° 00 :** sans incidence financière

Rectification d'une erreur matérielle sur les pièces de marché : acte d'engagement et notification : le montant total du marché indiqué sur la page de garde de ces pièces est erroné, il ne reprend pas la tranche optionnelle de la TF 2 (EMS) qui avait été retenue par la commission d'appel d'offres.

Montant Initial en € TTC	Avenant n° 00 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
875 654,16	0	875 654,16

**Avenant n° 01 TF2 :** 26 046,00 € TTC

Modification de la voie douce et du parking.

Cet avenant concerne la TF2 et sera pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg.

Montant Initial TF2 en € TTC	Avenant n° 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
378 000,84	26 046,00	404 046,84

**Lot n°4b : Entreprise ADAM TOITURES – Etanchéité végétalisée**

**Avenant n° 02 : 318,00 € TTC**

Carottage eau pluviale dans dalle béton

Montant Initial en € TTC	Avenant n° 1 en € TTC	Avenant n° 2 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
72 917,41	- 2 311,22	318,00	70 924,19

**Lot n°05 : Entreprise SOREBA – Menuiserie extérieure bois - aluminium**

**Avenant n° 03 : 780,00 € TTC**

Mesures Covid : Mise en place d'un second accès de chantier

Montant Initial en € TTC	Avenant n° 1 en € TTC	Avenant n° 2 en € TTC	Avenant n° 3 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
355 039,40	- 8 820,00	Sans incidence financière : modification de l'index BT	780,00	346 999,40

**Lot n°11 : Entreprise STIHLE FRERES 67 – Sanitaire**

**Avenant n° 01 : 1 872,00 € TTC**

Mesures Covid : Mise en place de postes pour lavage des mains

Montant Initial en € TTC	Avenant n° 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
95 400,00	1 872,00	97 272,00

**Lot n°16 : Entreprise JL SCHWEITZER et FILS – Echafaudage**

**Avenant n° 02 : 1 680,00 € TTC**

Mesure Covid : Dépose / repose de l'échafaudage

Montant Initial en € TTC	Avenant n° 1 en € TTC	Avenant n° 2 en € TTC	Nouveau montant en € TTC
27 643,20	492,14	1 680,00	29 815,34

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



4

**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

Département du **BAS-RHIN**

Arrondissement de **Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-064 CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN (CDG 67) : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI**

Conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion peuvent assurer des missions de conseils juridiques à la demande des collectivités.

A ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose la mise à disposition de personnel pour la réalisation du calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi par le biais d'une convention dont un exemplaire a été joint au rapport de synthèse.

Suite au licenciement le 9 janvier 2020 d'un agent titulaire, pour inaptitude physique définitive et absolue à ses fonctions, la commune de Plobsheim doit verser des Allocations de Retour à l'Emploi (ARE).

**Le conseil municipal,**

Vu la complexité de la matière,

**Après délibération,**

**Autorise Madame le maire à signer la convention, de mise à disposition de personnel pour les prestations suivantes :**

- **simulation du droit initial à indemnisation chômage**
- **droit en cas de reprise ou rechargement des droits à l'indemnisation chômage**
- **cumuls de l'allocation chômage et activité réduite**
- **réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC**
- **analyse des situations juridiques complexes**

**Adopté à l'unanimité.**



Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire

4

**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

Département du **BAS-RHIN**

Arrondissement de **Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-065 TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'un emploi correspondant aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16 décembre 2019,

Considérant la saisine du Comité Technique relative à la mise à jour du tableau des effectifs et aux suppressions des emplois vacants suite aux avancements de grade,

**Le maire propose à l'assemblée :**

- La suppression des postes vacants suivants :
  - 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 4 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 2 postes d'adjoint technique à temps non complet
  - 3 postes d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
  - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet
  - 1 poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet
  
- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal - 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **D'adopter les suppressions et la création d'emplois ainsi proposées.**  
**Le tableau des emplois est modifié à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 comme suit :**

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>				
Directeur Général des Services	A	1 temps complet	1	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché	A	1 temps complet	0	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3 temps complet	3	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1 temps complet	0	1
Adjoint administratif	C	1 temps complet	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de maîtrise principal	C	2 temps complet	1	1
Agent de maîtrise	C	1 temps complet	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3 temps complet	3	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0 temps complet	0	0
Adjoint technique	C	4 temps complet	4	0
Adjoint technique	C	1 temps non complet	0	1
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
Educateur de jeunes enfants 1 <sup>ère</sup> classe	A	1 temps non complet	1	0
ATSEM Principal 1ère classe	C	4 temps non complet	4	0
ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 temps non complet	0	1
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Adjoint du patrimoine	C	1 temps complet	1	0
<b>CONTRACTUELS</b>				
Adjoint administratif	C	1 temps complet	0	1
Adjoints techniques	C	6 temps complet	0	6
ATSEM	C	1 temps non complet	0	1

- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 64.**

**Adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme  
 Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
 Michèle LECKLER, maire



4

**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

Département du **BAS-RHIN**

Arrondissement de **Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-066 CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF D'INFORMATION FONCIERE**

La Safer propose un dispositif d'information foncière « Vigifoncier » qui permettrait à la commune d'accéder aux informations de veille foncière :

- Connaître, dans les zones agricoles du PLUi, toutes les DIA
- Connaître les appels à candidature publiés par la SAFER
- Disposer d'un référentiel foncier de prix grâce à l'historisation des ventes sur un an
- Se porter candidate d'un bien maîtrisé à l'amiable par la Safer ou en lieu et place de l'acquéreur notifié
- Anticiper et combattre certaines évolutions (mitage, dégradation des paysages, cabanisation, changement de vocation des sols, etc.)
- Préserver l'agriculture et les espaces naturels
- Acquérir des réserves foncières pouvant concourir à des équipements nécessaires à son développement économique
- Maîtriser l'action foncière au cœur du programme local de l'habitat
- Constituer des réserves foncières compensatoires
- Suivre les opérations de stockage du foncier liées à une convention d'assistance à maîtrise foncière
- Avoir accès à des indicateurs de marché foncier, de consommation des espaces agricoles et naturels et d'évolution de l'artificialisation.

Les modalités financières sont les suivantes :

Module veille foncière : 150 € HT / année

Module observatoire du foncier : 150 € HT / année

**Le conseil municipal,**

Vu l'intérêt pour la commune d'accéder au dispositif « Vigifoncier » permettant d'accéder aux informations de veille foncière,

**Après délibération,**

**Autorise Madame le maire ou son représentant à signer la convention avec la Safer Grand Est pour le module veille foncière et le module observatoire du foncier.**

**Adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

Département du **BAS-RHIN**

Arrondissement de **Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-067 DROIT DE PREEMPTION - PARCELLE BOISEE**

Conformément aux dispositions de l'article L.331-22 du Code forestier, la commune est titulaire du droit de préemption sur les parcelles situées dans une zone agricole boisée.

La parcelle cadastrée section 43 parcelle 117 d'une surface de 6,33 ares fait l'objet d'une vente par les conjoints Martin Deutsch et Berthe Deutsch au profit de M. Maetz.  
La parcelle est vendue pour un montant de 348,15 euros.

**Le conseil municipal,**

Vu le code forestier et notamment l'article L.331-22,

Vu la notification de vente de parcelle reçue le 6 mars 2020, adressée par Maître Philippe TRENS, notaire à Erstein, en vue de la cession moyennant le prix de 348,15 €, d'une parcelle boisée située à Plobsheim, cadastrée section 43, parcelle n° 117, d'une superficie totale de 6,33 ares, appartenant aux conjoints Martin DEUTSCH et Berthe DEUTSCH,

Considérant qu'il paraît opportun pour la commune, dans le cadre de la préservation des surfaces boisées et de l'acquisition de terrains en vue de créer une réserve foncière, d'acquiescer cette parcelle,

**Décide :**

**Article 1er** : il est décidé d'acquiescer par voie de préemption un bien situé à Plobsheim cadastré section 43, parcelle n° 117, d'une superficie totale de 6,33 ares, appartenant aux conjoints Martin DEUTSCH et Berthe DEUTSCH,

**Article 2** : la vente se fera au prix de 348,15 €,

**Article 3** : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

**Article 4** : le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision.

**Article 5** : le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

**Adopté par 21 voix pour et 6 abstentions (ENGEL Christian, WIEHLE Frédérique, TEINTURIER Nicolas, CORNEA Lucia, GRUBER Martin, BAPST Luc).**

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

Département du BAS-RHIN

Arrondissement de Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-068 COMMUNICATIONS**

**1) Eurométropole de Strasbourg**

- Conseil de l'Eurométropole du 12 juin 2020
- Installation de la présidente et des vice-présidents
- Rue de l'Eglise – piste cyclable
- Rue du Gal Leclerc – travaux en cours

**2) Recrutement : chargé(e) de communication**

Diffusion de la fiche de poste « chargé(e) de communication »

**3) Déchets verts**

Evacuation de 7,25 tonnes de déchets verts durant le confinement

**4) Aménagement de la place de la Salle des Fêtes – accès à l'école Au fil de l'eau**

- Déménagement du marché hebdomadaire à compter du 7 août 2020
- Bennes de tri sélectifs déplacées

**5) Prochaine séance du conseil municipal**

Réunion prévue le 28 septembre 2020

**COMMUNE DE PLOBSHEIM**

**Département du BAS-RHIN**

**Arrondissement de Strasbourg**

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
du 20 juillet 2020 à 20h00**

Sur convocation individuelle écrite de Mme Michèle LECKLER, maire, en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal s'est régulièrement réuni le 20 juillet 2020 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle LECKLER, Maire.

Membres présents : BAPST Charles, BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CORNEA Lucia, ECKERT Christian, ENGEL Christian, FISCHER Norbert, GRUBER Martin, GUIONIE Christine, HEYER Jérôme, HORNECKER Sandrine, JAEGER Christiane, KERN Sophie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LECKLER Michèle, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, PFISTER Jean-Philippe, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, TEINTURIER Nicolas, VAUBOURG Elisabeth, WIEHLE Frédérique, WIMMER Gaëlle.

Membres excusés : BAPST André qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin.

**2020-069 QUESTIONS ORALES**

Pas de questions orales.

Pour copie conforme  
Fait à Plobsheim le 24 juillet 2020  
Michèle LECKLER, maire



4.